

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'Hon. A. R. McMASTER

TRÉSORIER DE LA PROVINCE

A

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

23 JANVIER 1930



1929

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'Hon. A. R. McMASTER

TRÉSORIER DE LA PROVINCE

A

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

23 JANVIER 1930



1929

DISCOURS SUR LE BUDGET

Monsieur l'Orateur,

☞ N me permettra bien, d'abord, de m'unir aux membres de cette Chambre, qui ont déjà exprimé leurs sympathies à l'occasion du décès de leurs anciens collègues de Maskinongé et de Huntingdon. Je n'ai pas eu le plaisir de connaître personnellement le premier de ces disparus, mais le caractère jovial et attachant du second m'était bien connu et, à ceux qui l'ont aimé, j'offre de tout cœur mes sincères sympathies.

On me permettra bien aussi de me joindre à ceux qui ont félicité les deux députés, ayant proposé et appuyé l'adresse, des excellents discours qu'ils ont prononcés en cette Chambre, puis de vous offrir mes félicitations à vous-même, monsieur l'Orateur, qui êtes parvenu aux hautes fonctions que vous occupez maintenant, fonctions qui comportent de si grandes responsabilités, mais aussi amples occasions de dévouement au service public.

Mais, avant d'aborder le sujet principal des remarques que je me propose d'exprimer à cette Chambre, cet après-midi, je me permettrai d'ajouter un mot, en ce qui regarde la perte qu'ont subie notre pays et cette province, depuis la dernière session de la Législature. Je veux parler du décès de l'honorable James Alexander Robb, député de Huntingdon-Châteauguay en la Chambre des Communes d'Ottawa et ministre des finances du Canada. Il est décédé au poste où son devoir le tenait. Sa mort,—la chose ne fait pas de doute,—a été le résultat prématuré des efforts qu'il a déployés au service de son pays, car personne ne pouvait considérer James Robb comme un vieillard. C'est le plus important des portefeuilles d'Ottawa qui lui était confié. Il a servi ses concitoyens, non seulement dans la sphère d'activité fédérale, mais aussi au point de vue de l'administration municipale et scolaire. Sa longue vie fut caractérisée par l'honneur et les services rendus et ce qui l'a, peut-être plus que toute autre chose, rendu cher à ses concitoyens, c'est le fait que,—quelle que fût l'élévation des postes qu'il ait atteints,—il n'a jamais cessé d'être bienveillant, modeste et sans prétention.

L'honorable Monsieur Robb était connu et aimé, de l'Atlantique au Pacifique, mais il n'est pas d'endroit où il fut plus aimé que dans sa province natale, où se trouvent ceux qui le connaissaient le mieux. Je sais bien que j'exprime le sentiment unanime des membres de cette Chambre, en offrant à son épouse et aux autres membres de sa famille, et cela du fond du cœur, l'expression de notre douleur et de notre sympathie.

Dans notre province, le discours du budget se divise naturellement en trois parties. La première doit concerner le passé, la deuxième doit traiter du présent et la troisième doit envisager l'avenir.

Les comptes publics de la Province, pour l'année terminée le 30 juin, 1929, ont été déposés sur la table de cette Chambre, il y a environ deux semaines, et on a eu amplement le temps voulu pour en faire l'examen et l'étude.

J'attirerai, d'abord, l'attention des membres de cette Chambre sur l'état qui se trouve à la page 22 des comptes publics et qui est intitulé:—“Passif direct et actif disponible de la Province de Québec”. Je dois leur faire remarquer

que la liste des biens qui composent l'actif, est loin d'être complète et qu'elle devrait s'intituler, avec beaucoup plus d'exactitude: "Passif direct et certains biens de l'actif disponible de la Province de Québec". On n'a aucunement entrepris d'inclure, dans cette liste, tous les biens disponibles de la Province. C'est ainsi que certains des biens les plus précieux et les plus utiles composant l'actif de notre Province,—nos réserves forestières et nos forces hydrauliques, par exemple,—brillent par leur absence.

Il est donc évident que la situation financière de notre Province est, en réalité, de beaucoup supérieure à celle qu'indique cet état, mais je dois le prendre tel qu'il est, afin d'établir les comparaisons que je me propose de faire.

Vous remarquerez, au bas de la page 23, que l'excédent du passif sur l'actif, le 30 juin, 1929, s'élevait à \$41,094,961.08. La situation qu'indique cet état, est donc de beaucoup supérieure à celle que l'on a établie, de la même manière, le 30 juin, 1928, car, à cette date, l'excédent du passif sur l'actif y apparaît comme étant de \$46,570,298.88, ce qui constitue, au cours des douze mois, une amélioration de \$5,475,337.80.

LE PASSÉ.—Année fiscale terminée le 30 juin, 1929.

Nous allons maintenant examiner les opérations financières de la Province, pour l'année qui est commencée le 1er juillet, 1928, et qui s'est terminée le 30 juin, 1929.

Dans le discours sur le budget, prononcé le 31 janvier, 1928, mon prédécesseur immédiat, l'honorable Jacob Nicol, qui a quitté cette Chambre pour entrer dans une Chambre moins nombreuse et plus élevée, à laquelle il fera honneur, prévoyait que le revenu ordinaire, pour l'année dont il s'agit maintenant, s'élèverait à \$27,862,116.78, et que la dépense ordinaire s'élèverait à \$27,512,939.91; et il prévoyait un surplus du revenu ordinaire sur la dépense ordinaire, pour l'année fiscale terminée le 30 juin, 1929, de \$349,176.87. De fait, l'année s'est beaucoup mieux terminée, au point de vue du revenu, qu'il ne l'avait prévu, et le revenu ordinaire, apparaissant dans les comptes publics qui vous sont actuellement soumis, (page 7), s'est élevé à \$39,976,283.04, tandis que la dépense ordinaire, qui comprenait un montant de \$1,000,000.00, mis de côté, au moyen d'un mandat, pour le rachat d'une partie de la dette consolidée, ainsi qu'une autre somme de \$1,000,000.00 pareillement mise de côté, au moyen d'un mandat à même le produit de la Loi des liqueurs, pour le fonds de l'assistance publique, s'est élevée à \$35,964,487.42, ce qui laisse un surplus du revenu ordinaire sur la dépense ordinaire, de \$4,011,795.62.

Il peut être intéressant, pour ceux qui s'appliquent à l'étude de nos finances, d'examiner les états suivants, qui comprennent les divers item dont les recettes, pour l'année fiscale terminée le 30 juin, 1929, ont excédé les prévisions, de même que les item des services dont les dépenses ont excédé les prévisions.

COMPARAISON DU REVENU ORDINAIRE AVEC LES PRÉVISIONS 1928-1929.

Voici quelques-unes des principales sources de revenu qui ont rapporté au-delà des prévisions, les excédents étant, dans chaque cas, les suivants:

Terres et forêts.....	\$ 823,529.68
Mines, chasse et pêche.....	140,551.63
Administration de la justice, revenu.....	125,048.66
Timbres d'enregistrement.....	71,282.60
Licences.....	434,132.93
Loi des liqueurs alcooliques (compte de la vente).....	3,000,000.00
Taxes sur les transferts d'actions, obligations, etc.....	730,133.95
Taxes sur les corporations commerciales, etc.....	566,395.41
Droits sur les successions.....	1,983,576.57
Taxe en vertu de 12 Geo. V, Chap. 90.....	25,005.96
Loi des véhicules automobiles.....	1,630,739.86
Droits et honoraires, gazoline.....	1,953,039.78
Loi de la protection des édifices publics contre le feu.....	203,080.49
Entretien des aliénés.....	336,714.90
Écoles de réforme et d'industrie.....	25,995.92
Revenu casuel.....	29,903.81
Intérêts payés par les municipalités en vertu de la Loi des bons chemins.....	184,923.36
	<hr/>
	\$ 12,264,055.51

Et il y a d'autres sources de revenu dont les recettes ont été moins élevées que les prévisions, de.....\$ 236,269.41

COMPARAISON DES DÉPENSES ORDINAIRES AVEC LES PRÉVISIONS 1928-1929.

Les dépenses, pour les services suivants, ont excédé les prévisions, des sommes suivantes:—

Dette publique.....	\$ 643,492.62
Législation.....	212,135.20
Gouvernement civil.....	126,227.93
Administration de la justice.....	436,266.49
Instruction publique.....	849,869.10
Asiles d'aliénés.....	190,640.00
Écoles de réforme et d'industrie.....	92,443.93
Colonisation.....	460,000.00
Mines, pêches, chasse et service d'enregistrement (cadastre)....	155,834.75
Hygiène.....	86,500.00
Travaux publics (ordinaires).....	760,922.92
Travail.....	213,513.66
Agriculture.....	574,430.75
Voirie.....	1,560,915.04
Terres et forêts.....	416,573.38
Charges du revenu.....	380,039.10
Services divers.....	1,300,042.96
Institutions de bienfaisance.....	450.00
	<hr/>
	\$ 8,460,297.83

Lorsque l'on parle de millions et de centaines de mille piastres, Monsieur l'Orateur, il est parfois difficile aux auditeurs de suivre tous les chiffres et de saisir tout ce qu'ils comportent, en réalité. Afin d'établir nettement la situation, je me permettrai de prendre, comme base, un pourcentage et de déclarer que, pour chaque somme de cent piastres que la Province a perçue sur ses revenus ordinaires, les sources de revenus ci-dessous indiquées ont versé au trésor les sommes suivantes:

Loi des liqueurs alcooliques, compte de la vente.....	\$17.50
Licences, hôtels, magasins, etc.....	4.80
Loi des véhicules automobiles.....	12.20
Droits et honoraires, gazoline.....	8.10
Terres et forêts.....	16.30
Droits sur les successions.....	10.50
Taxes sur les corporations.....	7.70
Subside du Dominion.....	5.80

Par contre, sur chaque somme de \$100.00 dépensée, les services ci-dessous ont absorbé:—

Voirie.....	21.00
Instruction publique.....	10.00
Agriculture.....	5.80
Administration de la justice.....	6.90
Gouvernement civil.....	5.40
Travaux publics et travail.....	6.10
Terres et forêts.....	6.00
Service de la dette publique:	
Intérêts et fonds d'amortissement.....	12.00

Le résumé des opérations de caisse, pour l'année dont il s'agit, peut présenter un certain intérêt et je le sou mets à cette Chambre.

OPÉRATIONS DE CAISSE EN 1928-1929.

Le 30 juin, 1928, il y avait, dans diverses banques, la somme de ..	\$2,564,939.11
Les mandats non payés, à la même date, s'élevaient à.....	2,988,311.40
	<hr/>
	\$ 423,372.29

Les recettes, du 1er juillet, 1928, au 30 juin, 1929, ont été:—

Revenu ordinaire.....	\$ 39,976,283.04
Dépôts en fidéicommis.....	3,081,357.55
Endiguement des eaux du lac Kénogami.....	1,166.04
Endiguement des eaux de la rivière St-Maurice ..	101.00
Loi des bons chemins, 1912.....	265,382.11
Fonds de l'assistance publique.....	2,139,689.30
Fonds de l'assistance publique, transfert de la Loi des liqueurs alcooliques.....	1,000,000.00
Péages perçus sur le pont de Batiscan.....	60,685.49
Péages perçus sur les ponts de l'île Perrot.....	173,856.46
Palais de justice et prison, district de Roberval.	22,000.00
Prêts aux municipalités, re logements ouvriers.	10,000.00
Paiements différés—La Banque d'Hochelaga...	153,580.40
Emprunts temporaires.....	2,000,000.00

A reporter.....	\$ 48,884,101.39	423,372.29
-----------------	------------------	------------

Reporté.....\$ 48,884,101.39 423,372.29

Les paiements, du 1er juillet, 1928,
au 30 juin, 1929, ont été:

Dépenses ordinaires et extraordinaires.....	\$33,964,487.42	
Réserve spéciale pour le rachat d'une partie de la dette consolidée	1,000,000.00	
Fonds de l'assistance publique,— transfert de la Loi des liqueurs alcooliques.....	1,000,000.00	
Dépôts en fidéicommis.....	2,551,865.21	
Ch. de fer Q.M.O. & O., subventions	50,750.00	
Loi des bons chemins, 1912.....	1,540,023.05	
Restauration et amélioration du palais de justice, Québec.....	1,048,157.14	
Endiguement des eaux de la rivière St-François.....	19.20	
Endiguement des eaux du lac Kénogami.....	5,105.27	
Endiguement des eaux de la rivière Métis.....	6,009.82	
Construction d'un Palais de justice et d'une prison, Ville-Marie.....	100.00	
Construction d'une annexe au Palais de justice, Montréal.....	32,787.67	
Construction d'un Musée d'histoire naturelle, Québec.....	272,121.41	
Construction du pont Scott sur la rivière Saint-Charles, Québec...	42,337.06	
Construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec.....	81,043.71	
Pont sur la riv. Batiscan, à Batiscan	346.85	
Construction d'un palais de justice et d'une prison, à Campbell's Bay	1,985.00	
Remboursements d'emprunts temporaires.....	5,000,000.00	
Propriété pour loger la Commission des accidents du travail, Québec	752.49	
Agrandissement de la prison, Chicoutimi.....	217,728.58	
Fonds d'amortissement en vertu de 14 Geo. V, chap. 3, la Banque d'Hochelega.....	136,985.00	
Remboursement d'emprunts de la Puissance du Canada, re construction de logements ouvriers	10,000.00	
Fonds de l'assistance publique....	2,224,632.52	49,187,237.40
Excédent des dépenses.....	\$	303,136.01
	Balance.....	\$ 726,508.30
Savoir:—Le 30 juin, 1929, il y avait en dépôt, dans différentes banques.....\$4,607,783.31		
Mandats non payés.....	5,334,291.61	\$ 726,508.30

DETTE PUBLIQUE

Je désire attirer l'attention de la Chambre sur l'amélioration effectuée quant à notre dette consolidée nette.

Vous trouverez, à la page 18 des comptes publics de l'année 1928, un état de notre dette publique nette, qui était alors de \$58,827,531.61.

Vous trouverez, à la page 18 des comptes publics de l'année 1929, un semblable état indiquant que notre dette publique nette est maintenant de \$56,751,141.27. Il y a donc une réduction de \$2,076,390.34.

Outre cette réduction de la dette publique nette, nous avons fait diverses dépenses au compte du capital, sans contracter d'emprunt, notamment \$1,540,023.05, en vertu de la Loi des bons chemins; \$272,121.41, pour le Musée d'histoire naturelle; \$217,728.58, pour une prison à Chicoutimi; \$81,043.71, pour le chemin carrossable sur le pont de Québec, et au-delà de \$1,000,000.00, pour la restauration du Palais de justice de Québec, soit, en tout, une amélioration excédant \$5,000,000.00, tel que mentionné dans ma comparaison de notre actif et de notre passif, pour les années terminées le 30 juin, 1928, et le 30 juin, 1929.

LE PRÉSENT:—Année fiscale finissant le 30 juin, 1930.

Nous allons maintenant parler de l'année fiscale qui est commencée avec le jour de la confédération, le premier juillet, 1929, et qui se terminera le 30 juin, 1930.

Adoptant la même méthode dont je me suis servi pour l'an dernier, j'ai l'honneur de vous soumettre un état du passif direct et de certains biens de l'actif disponible de la Province, le 31 décembre, 1929. Voici cet état:—

PASSIF AU 31 DÉCEMBRE, 1929

Dette consolidée et en cours.....	\$ 80,322,491.58	
Moins:		
Fonds d'amortissement.....	\$ 8,036,259.13	
Paiements différés re obligations émises à la Banque d'Hochelaga, en vertu de la loi de la Législa- ture de Québec, 14 George V, chapitre 3, payables par verse- ments annuels de \$124,172.40...	14,142,610.38	
Argent spécialement déposé au compte du rachat de l'emprunt, 10 Geo. V, chap. 3.....	\$ 1,936,858.13	\$24,115,727.64
A reporter.....		\$56,206,763.94

Reporté.....	\$ 56,206,763.94
Puissance du Canada, balance de compte au 31 décembre, 1902.	1,473,609.63
Puissance du Canada—Prix de la propriété achetée pour le chemin de fer Q.M.O. & O.....	25,000.00
Prêts de la Puissance du Canada re logements ouvriers.....	5,800,702.72
Dépôts en fidéicommiss.....	3,451,968.64
Mandats non payés.....	1,041,833.63
Fonds de l'assistance publique.....	1,171,360.70
Avances de la banque.....	4,478,359.12
	<hr/>
	\$73,649,598.38

ACTIF AU 31 DÉCEMBRE, 1929.

Puissance du Canada: part de Québec au fonds des écoles communes.....	\$ 1,186,759.13
Argent en banques.....	484,911.43
Diverses avances par la province de Québec....	107,437.29
Endiguement des eaux de la rivière St-Maurice.	2,599,852.27
Endiguement des eaux de la rivière St-François.	794,092.18
Endiguement des eaux des rivières Ste-Anne et Savane.....	285,713.69
Endiguement des eaux du lac Kénogami.....	4,648,430.72
Endiguement des eaux de la rivière Métis.....	273,531.41
Endiguement des eaux de la rivière du Nord....	26,747.71
Sanatorium à Ste-Agathe des Monts, agrandissement, avances autorisées par la loi 9 Geo. V, chap. 4.....	180,000.00
Construction d'une annexe au Palais de justice de Montréal, avances autorisées par la loi 10 Geo. V, chap. 4.....	4,989,074.08
Construction d'une annexe au Palais de justice de Québec, avances autorisées par la loi 12 Geo. V, ch. 3.....	1,100,497.87
Nouvelle prison, district de Montréal, avances autorisées par la loi 7 Ed. VII, chap. 36....	4,035,647.07
Palais de justice et prison, district de Montcalm, avances autorisées par la loi 1 Geo. V, ch. 8	87,857.74
Palais de justice et prison, district de Roberval, avances autorisées par la loi 2 Geo. V, ch. 6	42,364.60
Palais de justice et prison, district d'Abitibi, à Amos, avances autorisées par la loi 11 Geo. V, chap. 13.....	98,480.16
Palais de justice et prison, district d'Abitibi, à Rouyn, avances autorisées par la loi 17 Geo. V, chap. 8.....	2,748.45
Palais de justice et prison, à St-Jérôme, avances autorisées par la loi 12 Geo. V, chap. 21...	166,973.17
	<hr/>
A reporter.....	\$ 21,111,118.97
	73,649,598.38

Reporté	\$ 21,111,118.97	73,649,598.38
Palais de justice et prison, à Campbell's Bay, avances autorisées par la loi 13 Geo. V, ch. 16	165,147.24	
Palais de justice et prison, à Ville-Marie, avances autorisées par la loi 17 Geo. V, chap. 7....	5,937.45	
Construction d'un Musée d'histoire naturelle, à Québec, avances autorisées par la loi 13 Geo. V, chap. 3.....	999,872.14	
Achat d'une propriété pour l'agrandissement de l'École des hautes études commerciales, Montréal.....	45,000.00	
Construction et ameublement de l'École des gardes-forestiers, avances autorisées par S. R., 1925, chap. 48.....	6,843.70	
Installation et ameublement de l'École de papeterie, avances autorisées par S. R., 1925, chap. 48.....	20,799.75	
Achat d'une propriété, 89a du cadastre, quartier est, Montréal, pour servir de Morgue, autorisé par arrêté ministériel No 711, du 30 avril, 1925.....	55,000.00	
Propriété, 73 Grande Allée, Québec, pour servir de logement à la Commission des accidents du travail: autorisé par arrêté ministériel No 868 du 16 mai, 1928.....	56,346.08	
Construction de ponts à l'Île Perrot, avances autorisées par la loi 11 Geo. V, ch. 9.....	731,793.77	
Pont sur la rivière Batiscan, à Batiscan, avances autorisées par la loi 10 Geo. V, ch. 5.....	446,868.88	
Loi des accidents du travail, 18 Geo. V, chap. 79, sec. 10.....	63,785.27	
Restauration et amélioration de l'ancienne partie du Palais de justice de Québec, avances autorisées par 18 Geo. V, chap. 3.....	2,106,660.72	
Chemin carrossable du pont de Québec, pour la circulation des véhicules, avances autorisées par la loi 19 Geo. V, chap. 6.....	265,333.71	
Prêts aux municipalités re logements ouvriers ..	7,300,702.72	33,381,210.40
Excédent du passif sur l'actif, le 31 décembre, 1929.....		<u>\$ 40,268,387.98</u>

Il y a deux faits saillants sur lesquels je désire surtout attirer l'attention de la Chambre: tout d'abord, l'amélioration notable de la situation financière de la Province, le 31 décembre, 1929, si on la compare à celle dans laquelle elle se trouvait, le 30 juin de l'an dernier. A ce moment, nous avons un excédent, du passif sur l'actif, de \$41,094,961.08, tandis qu'aujourd'hui, la situation s'est améliorée et l'excédent du passif a été réduit à \$40,268,387.98; amélioration, en six mois, de \$826,573.10. Je puis dire, en passant, que cette amélioration de notre état financier aurait été beaucoup plus considérable, sans la température favorable de cet automne, qui a permis au département de la voirie de continuer, au-delà de la date tout d'abord prévue, ses travaux de construction qui ont entraîné des demandes considérables au trésor.

En second lieu, le fait que nous avons \$2,000,000.00, en chiffres ronds, soit exactement \$1,936,858.13, dans un compte spécial, pour racheter, le 1er juin, 1930, un emprunt de \$2,500,000.00, qui deviendra alors dû.

J'espère, et je compte avec raison, pouvoir être en état d'économiser, sur le revenu courant, la balance de \$500,000.00 requise pour rencontrer cet emprunt à l'échéance, sans emprunt additionnel.

Cet emprunt porte intérêt à 6% et c'est le dernier emprunt restant dû, de ceux qui ont été contractés au cours de la période qui a immédiatement suivi la guerre, alors qu'on ne pouvait se procurer de l'argent qu'à des taux élevés d'intérêt. Le rachat de cet emprunt réduira donc notablement nos dépenses annuelles d'intérêt.

Les recettes, pour le revenu ordinaire, pendant les six mois terminés le 31 décembre, 1929, sont très satisfaisantes et nous pouvons raisonnablement espérer que les recettes de l'année courante finissant le 30 juin, 1930, seront de beaucoup supérieures à celles qu'on a prévues.

D'un autre côté, il y aura des augmentations, sur les prévisions des dépenses de l'année fiscale courante, pour le paiement desquelles un budget supplémentaire sera soumis à l'approbation de la Chambre.

Le montant de ce budget supplémentaire sera, nous l'espérons, couvert par l'excédent des revenus de l'année, sur les prévisions.

L'AVENIR.—Année fiscale finissant le 30 juin, 1931.

Nous devons, maintenant, parler de l'avenir. Un écrivain anglais a dit que la "prophétie est la forme la plus inexplicable de la folie". Quoiqu'il en soit, le devoir de celui qui est appelé à administrer les finances de cette Province ou de tout État qui suit le système budgétaire, doit prophétiser beaucoup à l'avance, quant au revenu qu'il percevra et quant à la dépense qu'il sera appelé à faire; en d'autres termes, il doit soumettre le budget de son revenu prévu et de ses dépenses prévues. Cette tâche n'est pas facile: il doit éviter le Scylla du pessimisme outré et le Charybde de l'optimisme injustifiable.

Dans cette province, il a, pour se guider, les chiffres des derniers dix-huit mois, mais il doit préparer son budget pour une période commençant cinq mois plus tard le 1er juillet, 1930, et finissant dix-sept mois après, le 30 juin, 1931.

Notre revenu ordinaire, pour la période qui nous occupe, a été estimé à \$36,117,950.70, ce qui est le chiffre de beaucoup le plus élevé qu'aucun trésorier de cette Province ait jamais jusqu'à ce jour espéré obtenir.

C'est une augmentation d'au-delà de \$6,000,000.00 sur le montant prévu par mon prédécesseur, pour l'année qui se terminera en juin prochain.

Je crois avoir bien agi en prenant cette responsabilité, mais je dois l'accompagner d'un appel à la prudence. Les demandes que l'on fait au trésorier doivent être limitées aux chiffres susmentionnés. J'ai estimé notre revenu aussi exactement que la prudence me le permettait.

Le revenu n'est pas comme la grâce, il ne tombe pas "du ciel, comme une pluie bienfaisante," mais il découle de l'imposition des taxes. Personne n'aime à être taxé et la taxation n'est tolérable que si l'argent ainsi réalisé est employé d'une manière intelligente et avec soin, dans l'intérêt public.

La grande majorité du peuple possède des moyens très limités. L'an dernier, environ six et demi pour cent seulement des chefs de famille, en Canada, ont payé la taxe sur le revenu. De quelque manière qu'elles soient prélevées, le fardeau des taxes tend à tomber et à peser sur les épaules de la masse du peuple. Même les taxes directes,—comme celles que nous avons dans cette province,—lorsque les hommes d'affaires les paient, entrent dans les frais d'exploitation, et leur répercussion se fait sentir sur les prix exigés pour les marchandises.

La taxation n'est justifiée que lorsqu'elle sert à sustenter les principaux services du gouvernement, comme l'observance de la loi et de l'ordre et l'administration de la justice, ou les services qui peuvent être mieux administrés par l'État, ou par quelque autorité dépendant de l'État, que par l'initiative ou l'entreprise privée. Ainsi, nous avons nationalisé notre voirie, les chemins à barrières étant remplacés par les routes provinciales, ainsi que plusieurs de nos ponts et plusieurs de nos écoles. Nous avons aussi créé des moyens de protection d'hygiène publique.

Il faut toujours se rappeler que l'administration saine et économique est aussi nécessaire, ou même plus nécessaire, pour les affaires publiques, que pour celles des particuliers. Dans les affaires privées, l'administration imprudente et extravagante entraîne son propre châtement et l'entreprise périt. Les affaires du gouvernement sont privées d'un semblable frein. Soutenues par la taxation, les affaires du gouvernement peuvent survivre longtemps, même lorsqu'elles sont administrées avec imprudence et sans aucun souci.

Le revenu prévu étant, comme je l'ai dit, de \$36,117,950.70 et la dépense prévue, pour l'année 1930-1931, c'est-à-dire pour l'année qui commencera le prochain jour de la Confédération, de \$35,230,293.12, le surplus probable est de \$887,657.58.

Jusqu'à présent, les dépenses prévues, pour l'an prochain, excèdent les crédits votés pour l'année courante, de \$5,786,269.17, en chiffres ronds, cinq millions et trois quarts.

Notre budget de l'instruction publique est de \$3,301,570.00. Personne ne critiquera, j'en suis sûr, des dépenses conformes à nos moyens et faites pour encourager l'instruction publique.

Notre budget des dépenses pour l'agriculture est de \$2,675,500.00. Je crois que les mêmes remarques ont ici leur application. Dans son discours sur l'adresse en réponse au discours du trône, le ministre de l'agriculture a appuyé sur le fait que toutes les énergies de son département seraient employées à aider le cultivateur à s'aider lui-même—un véritable évangile qui n'est pas, je l'espère, prêché dans le désert.

Notre voirie demande \$7,993,000.00. C'est une lourde dépense, nécessitée par l'intérêt qu'elle suscite et par les demandes de bons chemins en notre province. Bien que je sois de tout cœur en faveur des bons chemins,—je me permettrai d'adresser un mot d'avertissement à tous ceux qui feraient avec trop d'insistance des demandes au trésor, à cette fin. Les chemins sont des moyens d'atteindre une fin, et non pas une fin en eux-mêmes, comme le sont l'hygiène et l'instruction publique. Ils ont pour effet de faciliter l'échange et ils ont

ainsi une grande valeur économique. Ils ouvrent des voies au commerce. Le tourisme n'est pas un faible actif, pour notre province. Le bureau de la statistique du Dominion, présidé par l'un des plus éminents statisticiens du monde, M. R. H. Coats, prétend que les automobilistes venus en Canada, par Québec, ont dépensé, au cours de l'année 1927, \$31,454,000.00 et, en 1928, \$43,915,000.00. Le département, auquel j'ai l'honneur de présider, encourage ce genre d'affaires, en faisant l'inspection des hôtels et des maisons de logement de notre province, en leur prodiguant des renseignements et en prenant les mesures qui, nous l'espérons, auront pour effet de protéger les visiteurs contre les exploitations qui peuvent être commises.

Notre province possède de grands avantages naturels, pour le tourisme. En tout premier lieu, avec une province en si grande majorité française, nous pouvons montrer au visiteur américain quelque chose qui diffère de ce qu'il voit chez lui : notre province remplie de beautés naturelles, Gaspé rivalisant avec la Riviera et les côtes de Cornwall et Devon, et la région des cantons de l'est, avec le charme varié de ses monts escarpés, ses beaux lacs, ses cours d'eau agités, avec sa belle végétation et ses splendides forêts nourries par un sol généreux, pendant que les hauteurs boisées du nord convient le visiteur à ses mille beautés cachées de la forêt, des lacs et des cours d'eau.

Si la cité a ses attractions pour le visiteur, il peut visiter l'une des plus intéressantes et des plus pittoresques cités, sinon la plus intéressante et la plus pittoresque cité de l'Amérique du Nord, je veux parler de Québec, ou la deuxième des plus grandes villes françaises du monde, Montréal, port de mer à cinq cents milles dans les terres, dont je m'abstiens, comme Montréalais, de vanter les nombreuses attractions, tout simplement pour éviter de susciter l'envie et la jalousie dans les cœurs de ceux qui vivent en des lieux moins favorisés.

Nous possédons un système de voirie, constituant un véritable réseau qui atteint toutes les parties de notre province et,—dernier actif, mais non pas le moindre,—nous avons une population remarquable par sa politesse et son sens de l'hospitalité, une population croyant que l'on peut être à la fois indépendant et courtois et que la force de caractère est tout à fait compatible avec les procédés délicats.

Les chemins constituent aussi une grande valeur, au point de vue social, parce qu'ils rendent les communications plus faciles et contribuent à faire disparaître le grand ennemi de la vie rurale,—l'isolement. Mais, on se trompe beaucoup, si on s' imagine qu'il serait sage, ou même conforme au bon sens, de transformer toutes nos routes de la campagne en boulevards maintenus aux frais de la Province.

Une proportion de \$22.70, sur chaque somme de cent piastres de nos crédits, pour l'année qui commencera le premier juillet prochain, est destinée à la voirie. Dans notre province, nous avons une très grande cité, une cité de population moyenne et un certain nombre de villes moins importantes, alors qu'une grande partie de notre province est purement rurale. Nos moyens ne nous permettent pas de prolonger d'une manière excessive les facilités de transport par la voirie. Le manque de retenue de ceux qui désiraient des chemins de fer, a chargé le Dominion d'une très lourde dette. Il est de notre devoir de ne pas permettre que des désirs de ce genre aient pour effet de grever d'une manière excessive le revenu de notre Province.

Dans le passé, notre gouvernement s'est montré généreux, en ce qui regarde le développement de notre voirie, et il fera preuve de la même générosité, à l'avenir.

Au cours de l'année 1926-27, 19.3% de nos dépenses totales ordinaires ont été consacrés à la voirie; en 1927-28, 25.8%,—soit près de 26%,—ont été consacrés à la même fin; au cours de l'année 1928-29, 21% du total de nos déboursés ont été affectés au même objet.

BONS CHEMINS.

L'état suivant indique ce qui a été dépensé jusqu'au 31 décembre, 1929, en vertu de la Loi de la voirie, S.R.Q., 1925, chapitre 91, telle que modifiée par la loi 16 George V, chapitre 31, pour travaux faits par les municipalités et dans la construction des chemins du gouvernement, le montant provenant des emprunts faits en vertu de ladite loi, le montant avancé à même le fonds consolidé du revenu, le montant accordé aux municipalités et la balance à payer, quand les travaux jusqu'à concurrence du montant de leurs allocations auront été faits, savoir :

Paiements aux municipalités, à date.....	\$ 25,344,387.10
Paiements sur chemins du gouvernement, à date.....	20,187,904.76
	<hr/>
	\$ 45,532,291.86
Produit net des emprunts.....	\$ 35,366,510.32
	<hr/>
Excédent des paiements sur le produit des emprunts.....	\$ 10,165,781.54
	<hr/>
Montant alloué aux municipalités, à date.....	\$ 25,491,085.73
Montant payé sur cette somme.....	25,344,387.10
	<hr/>
Balance à payer suivant le progrès des travaux.....	\$ 146,698.63

Ce qui précède, fait voir que les paiements aux municipalités et sur les chemins du gouvernement, en vertu de la Loi de la voirie, s'élèvent maintenant à \$45,532,291.86, dont le montant de \$35,366,510.32 seulement a été emprunté, la balance de \$10,165,781.54 ayant été avancée à même nos surplus.

On a déjà fait mention de la loi qui sera présentée, en ce qui regarde les modifications de notre loi des droits sur les successions.

Le rapport de la Commission des liqueurs vous sera bientôt soumis. Les opérations de cette Commission sont toujours couronnées de succès et la Province en retire des revenus considérables.

La Loi des liqueurs de Québec, qui a été courageusement présentée, il y a huit ans, n'avait pas simplement pour objet de recueillir des revenus. Elle a été introduite, afin de favoriser, non pas l'abstinence totale, mais la tempérance. Certaines personnes sont opposées à un gouvernement qui, disent-elles, fait le commerce des liqueurs. On me permettra bien de faire remarquer qu'avec l'ancien régime des licences, le gouvernement était intéressé dans le commerce des liqueurs, en tant qu'il s'agissait du revenu qu'il en obtenait.

L'on a fait l'essai d'un système de prohibition, en cette province. Ce système n'a pas été couronné de succès et on l'a remplacé par la loi actuelle.

Je sais parfaitement qu'une loi, semblable à celle qui nous régit actuellement, demande d'être administrée avec soin. Le système actuel, qui consiste à affecter une partie notable des revenus que retire la Commission, aux œuvres de charité et à l'extinction de la dette, doit être maintenu et il est sage qu'on le mette davantage en pratique.

Nos provinces sœurs, évidemment, estiment que notre loi est bonne, puisque plusieurs d'entre elles ont adopté un système qui ressemble plus ou moins au nôtre.

Comme conclusion, je me permets de demander à mes collègues de cette Chambre leur concours dans la tâche que j'ai récemment acceptée,—celle d'administrer les affaires financières de cette Province, de manière à maintenir et, s'il est possible, à rehausser son renom et à contribuer au progrès matériel et moral de sa population.

Je propose, maintenant, que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre siège en comité des subsides.

ETATS FINANCIERS

1928-1929

ÉTAT COMPARATIF des recettes de la Province de Québec pour les cinq années terminées le 30 juin 1929.

	1924-25	1925-26	1926-27	1927-28	1928-29
	\$ cts.				
Dominion du Canada.....	2,315,654 43	2,315,677 16	2,315,693 26	2,315,718 61	2,315,739 32
Terres et forêts.....	4,853,230 74	6,061,854 74	6,601,146 18	6,803,496 44	6,523,529 68
Mines.....	337,012 78	272,155 14	430,614 76	525,354 94	535,185 90
Pêcheries et chasse.....	347,850 22	376,584 67	382,729 21	381,669 22	407,128 79
Terres de la Couronne.....	69,776 09	64,959 29	68,270 82	70,341 11	63,236 94
Timbres judiciaires.....	646,144 40	658,294 30	660,248 00	728,260 90	778,367 30
do d'enregistrement.....	300,119 90	301,179 85	312,814 10	383,976 35	371,282 60
Fonds de bâtisses et des jurés.....	66,747 95	48,822 66	48,564 77	58,622 25	71,114 56
Honoraires judiciaires.....	55,757 53	49,517 33	48,441 67	29,799 16	22,417 56
Municipalités, pour l'entretien des prisonniers.....	14,583 65	18,965 05	15,759 90	16,443 80	14,895 10
Fonds du Palais de justice de Montréal.....	7,638 16	7,614 54	4,346 91	6,206 29	3,861 61
Gardes des prisons de Montréal et de Québec.....	4,000 00	4,000 00	1,600 00	2,400 00	8,000 00
Honoraires du grand connétable, Québec.....	2,416 24	2,014 40	2,106 15	2,473 52	2,392 53
Fonds du palais de justice du district de Hull.....	126 24	19 35	173 28	7 64
Jeunes délinquants.....	6,500 00	9,750 00	6,500 00	6,500 00	6,500 00
Licences.....	1,797,236 52	1,839,394 63	1,472,029 13	1,809,009 59	1,934,132 93
Loi des liqueurs alcooliques (compte de la vente).....	2,400,000 00	3,500,000 00	4,500,000 00	5,500,000 00	7,000,000 00
Loi des narcotiques de Québec.....	75 00
Loi des vues animées—Revenu.....	20,736 00	21,236 00	21,934 00	24,996 00	26,181 76
Taxes sur les corporations commerciales, etc.....	2,461,010 63	2,455,547 32	2,523,931 36	3,113,233 13	3,066,395 41
Droits sur successions.....	2,423,149 20	2,257,277 37	3,653,897 66	3,740,629 61	4,183,576 57
Taxe en vertu de 12 Geo. V, chap. 90 (Seizin).....	1,843 87	9,527 47	36,644 91	4,091 05	30,005 96
Droits sur certains transport de propriétés.....	205,349 81	53,044 23
Taxes sur les transferts d'actions, obligations, etc.....	129,666 49	180,892 06	287,381 45	554,441 89	980,133 95
Loi des véhicules automobiles.....	2,532,472 46	2,787,549 81	3,381,814 56	3,997,001 41	4,880,739 86
Gazoline—Droits et honoraires.....	652,576 85	1,012,003 19	1,285,654 28	1,680,490 99	3,253,039 78
Loi des droits de propriété re véhicules auto.—Honoraires.....	8,359 23	24,363 50	652 34
Inspections des hôtels et des maisons de pension—Honoraires.....	1,040 00	3,554 00	7,020 00	5,630 00	5,846 00
Protection des édifices publics contre le feu—Honoraires.....	18,695 43	31,803 96	32,865 01	20,405 54	233,080 49
Loi des ingénieurs stationnaires—Honoraires.....	6,141 00	8,938 50	8,368 00	5,887 50	16,319 58
La commission des services publiques de Québec—Honoraires.....	55,265 00	26,000 00	42,000 00
Loi concernant les détectives particuliers—Revenu.....	1,662 50	1,495 50	1,401 15	1,228 00	863 34
Loi pour prévenir les incendies—Taxe 3 Geo. V, chap. 38.....	36,066 56	40,770 46	34,163 51	29,944 11	45,906 50
Commission sur honoraires d'officiers publics.....	65,184 14	56,389 48	56,166 45	56,048 79	57,784 11
do sur renouvellement d'hypothèques.....	32 47
Législation.....	27,161 23	24,095 45	25,244 89	24,366 52	20,272 09
Asiles d'aliénés, contributions des municipalités.....	583,796 98	582,782 29	549,790 10	429,863 63	858,874 94
do patients payants.....	60,862 21	82,024 08	84,303 33	98,824 90	112,839 96
Ecoles de réforme et d'industrie.....	183,033 71	171,249 99	194,013 28	110,302 58	235,995 92
Gazette officielle de Québec.....	63,001 04	63,665 79	52,147 55	57,214 55	60,775 85
Revenu casuel.....	227,244 47	201,523 22	261,078 16	338,386 72	279,903 81
Service civil, contributions pour pensions.....	42,020 94	65,854 54	66,812 66	72,963 85	77,330 86
Loi des assurances.—Revenu.....	81,483 75	98,067 12	94,220 21	109,098 05	107,762 21
Loi des compagnies de fidéicommis.—Revenu.....	1,649 20	11,124 51	6,409 54	6,659 10	6,739 21
Travaux et édifices publics, loyers, etc.....	1,380 30	1,764 60	1,867 60	760 60	1,763 60
Intérêts sur dépôts et placements.....	555,289 23	568,127 17	610,826 59	595,751 42	594,814 82
Intérêt payé par les municipalités en vertu de la loi des bons chemins.....	824,388 40	684,757 63	591,313 26	673,038 15	584,923 36
Prime, escompte et change.....	41,846 62	2,757 93	1,472 51	57 01	806 78
Intérêt sur fonds d'amortissement en vertu de 60 Vic., ch. 2, sec. 5.....	38,054 14	33,045 16	32,438 70	34,823 47	38,412 95
Remboursements, fonds de subventions des chemins de fer.....	19,252 55	18,589 99	19,215 99	26,654 43	14,504 83
Contributions des municipalités—loi des bons chemins, sec. 20.....	372,776 60	101,399 39	45,900 69	53,920 51	25,493 17
Crédit pour la dette publique en vertu de 7 Ed. VII, chap. 2.....	160 20	214 00	222 50	1,148 60	294 80
Loi des établissements industriels, S. R. Q. 1925, chap. 182.....	12,611 29
Contributions des municipalités en vertu de 7 Geo. V, ch. 10, s. 2.....	197,779 79	97,264 39	21,814 74	43,768 24	8,807 89
Prêt aux incendies de Québec.....	240 00	160 00
Recettes ordinaires.....	24,896,328 81	27,206,335 48	30,924,997 01	34,807,783 48	39,976,283 04
Emmagasinement des eaux des rivières Ste. Anne et Savane.....	50,000 00
Emmagasinement des eaux de la rivière Saint-Maurice.....	9 00	1 00	1 00	101 00
Emmagasinement des eaux du lac Kénogami.....	3,350 33	3,821 82	129 75	116,945 71	1,166 04
Emmagasinement des eaux de la rivière Mitis.....	899 32	18 30
Loi des bons chemins, 1912.....	786,744 65	310,078 14	69,635 69	275,542 77	265,382 11
Fonds de l'assistance publique—Transfert de la loi des liqueurs al.....	1,000,000 00
Fonds de l'assistance publique.....	1,306,498 98	1,361,003 86	1,775,379 73	1,337,588 21	2,139,689 30
Palais de justice et prison, district de Roberval.....	22,000 00
Péages perçus sur le pont Batiscau.....	21,000 00	27,000 00	35,000 00	47,500 00	60,685 49
Péages perçus sur les ponts de l'île Perrot.....	29,000 00	60,000 00	85,500 00	118,000 00	173,856 46
Construction et entretien de ponts sur l'île Perrot.....	150,100 00	127 93
Paiements différés—La Banque d'Hochelaga—14 Geo. V, ch. 3.....	125,000 00	131,250 00	139,899 83	146,348 60	153,580 40
Fonds en fidéicommis.....	966,194 07	1,106,244 98	1,376,699 64	1,263,810 41	3,081,357 55
.....	28,134,116 84	30,405,843 28	34,408,269 90	38,113,538 48	46,874,101 39
Prêts aux municipalités re logements ouvriers.....	4,285 00	12,696 02	4,765 88	23,640 00	10,000 00
Emprunts temporaires.....	4,500,000 00	15,000,000 00	6,750,000 00	5,000,000 00	2,000,000 00
A reporter.....	32,638,401 84	45,418,539 30	41,163,035 78	43,137,178 48	48,884,101 39
Reporté.....	32,638,401 84	45,418,539 30	41,163,035 78	43,137,178 48	48,884,101 39
Emprunt en vertu de 3 Geo. V, chap. 6, échéance 1er juin 1946.....	822,471 70
Emprunt des bons chemins en vertu de 13 Geo. V, chap. 34.....	14,422,850 00	7,287,525 00
Emprunt pour aider à la colonisation, 13 Geo. V, chap. 2.....	990,310 00
Emprunt en vertu de la loi de la voirie, 16 Geo. V, chap. 31.....	2,970,930 00
Emprunt loi de la voirie, S. R. 1925, chap. 91, sec. 75 am.....	4,834,400 00
Total des recettes.....	47,883,723 54	45,418,539 30	52,411,800 78	47,971,578 48	48,884,101 39
En caisse au 1er juillet de chaque année.....	2,435,044 78	1,658,720 74	2,215,676 92	2,261,661 65	2,564,939 11
.....	50,318,768 32	47,077,260 04	54,627,477 70	50,233,240 13	51,449,040 50

ÉTAT COMPARATIF des paiements de la Province de Québec pour les cinq années terminées le 30 juin 1929.

	1924-25		1925-26		1926-27		1927-28		1928-29	
	\$	cts.								
Dettes publiques.....	4,290,438	49	4,695,123	49	4,659,495	17	4,317,788	41	4,337,307	60
Provision spéciale pour rachat d'une partie de la dette fondée			1,000,000	00	1,000,000	00	1,000,000	00	1,000,000	00
Fonds de l'assistance publique--Transfert de la loi des liqueurs et									1,000,000	00
Législation.....	632,650	44	676,058	51	758,126	08	705,882	33	761,595	20
Gouvernement civil.....	1,223,362	63	1,639,583	49	1,707,668	47	1,791,718	02	1,924,027	93
Administration de la justice.....	1,879,274	78	2,078,589	44	2,172,871	73	2,388,192	48	2,468,483	55
Écoles de réforme et d'industrie.....	374,953	90	406,454	60	420,000	00	420,000	00	512,443	93
Instruction publique (y compris les écoles du soir).....	2,668,829	87	2,740,979	61	2,848,503	90	2,960,062	59	3,585,439	10
Agriculture.....	1,721,200	00	1,602,000	00	1,800,500	00	1,912,407	33	2,074,930	75
Voirie.....	3,732,446	34	4,194,101	46	5,598,000	00	8,470,184	56	7,560,915	04
Colonisation.....	789,000	00	1,024,000	00	1,073,495	31	1,264,000	00	1,519,000	00
Immigration.....	30,000	00	30,000	00	30,000	00	30,000	00	30,000	00
Hygiène.....	323,063	80	333,688	80	363,888	80	393,888	80	463,388	80
Travaux et édifices publics:										
Ordinaires.....	1,081,024	28	1,087,623	00	1,138,378	35	1,290,957	41	1,904,624	92
Extraordinaires.....	648,802	24	284,708	22						
Travail.....	74,165	29	96,596	54	95,600	00	120,420	85	301,613	66
Asiles d'aliénés.....	1,398,648	31	1,323,594	87	1,428,541	02	1,359,340	00	1,619,340	00
Institutions de bienfaisance.....	31,410	00	33,935	00	30,050	00	29,425	00	27,290	00
Terres et forêts.....	1,511,568	99	1,389,783	52	1,610,972	80	2,045,963	30	2,164,520	13
Mines, pêcheries, chasse et service d'enregistrement (cadastre).....	327,157	85	530,096	91	675,220	24	601,466	00	722,834	75
Charges sur le revenu.....	830,384	69	807,830	09	868,842	79	971,422	47	1,129,039	10
Services divers.....	584,810	34	711,441	18	798,548	23	748,106	23	857,692	96
Paiements ordinaires et extraordinaires.....	24,153,192	24	26,686,188	73	29,078,702	89	32,821,225	78	35,964,487	42
Emmagasinement des eaux de la rivière Saint-Maurice.....					7,321	80				
Emmagasinement des eaux de la rivière Saint-François.....					50	00	1,987	30	19	20
Emmagasinement des eaux du lac Kénogami.....	1,811,652	10	234,246	85	27,871	89	35,423	81	5,105	27
Emmagasinement des eaux de la rivière Mitis.....	130,929	88	9,773	11	64	00	102,728	91	6,009	82
Emmagasinement des eaux de la rivière du Nord.....					26,747	71				
A reporter.....	26,095,774	22	26,930,208	69	29,140,758	29	32,961,365	80	35,975,621	71
Reporté.....	26,095,774	22	26,930,208	69	29,140,758	29	32,961,365	80	35,975,621	71
Construction d'une annexe au palais de justice, Montréal.....	915,050	98	1,404,160	82	316,473	60	62,234	91	32,787	67
Construction d'un palais de justice et prison à Amos.....							3,248	45		
Construction de la nouvelle prison, district de Montréal.....			75,000	00	331,624	18	8,660	05		
Palais de justice et prison, district de Montcalm.....							10,000	00		
Construction d'une annexe, palais de justice, Québec.....	271,248	52	185,137	20	305,118	14				
Restauration et amélioration du palais de justice, Québec.....							650,130	86	1,048,157	14
Construction du musée d'histoire naturelle, Québec.....					5,149	60	316,327	68	272,121	41
Immeuble pour loger la commission: Loi des accid. du travail.....							55,295	11	752	49
Construction du pont Scott sur la rivière St. Charles à Québec.....									42,337	06
Construction d'un chemin véhiculaire sur le pont de Québec.....									81,043	71
Construction d'un palais de justice et prison, Campbell's Bay.....			2,097	90	134,788	20	26,276	14	1,985	00
Construction du palais de justice et prison, Ville-Marie.....					5,597	50	239	95	100	00
Construction du palais de justice et prison, Rouyn.....							2,748	45		
Palais de justice et prison, district de Roberval.....							22,000	00		
Agrandissement de la prison, Chicoutimi.....							488	55	217,728	58
Pont sur la rivière Batiscan, à Batiscan.....	5,965	88							346	85
Construction et entretien des ponts de l'île Perrot.....	549,911	77	82,772	57	1,000	00				
Loi autorisant un emprunt pour aider à la colonisation.....	800,000	00								
Loi des bons chemins, 1912.....	2,952,360	80	2,059,848	30	1,505,889	52	1,646,813	59	1,540,023	05
Fonds de l'assistance publique.....	1,131,711	69	1,350,076	32	1,590,539	60	1,788,411	12	2,224,632	52
Fonds en fidéicommiss.....	685,383	25	732,040	76	1,052,035	74	1,088,909	98	2,551,865	21
Subventions aux chemins de fer et ch. de fer Q. M. O. & O.....	33,407,407	11	32,821,342	56	34,388,974	37	38,643,150	64	43,989,502	40
	424,750	00	750	00	750	00	50,750	00	50,750	00
	33,832,157	11	32,822,092	56	34,389,724	37	38,693,900	64	44,040,252	40
Remboursement d'emprunts temporaires.....	5,000,000	00	9,500,000	00	10,000,000	00	6,750,000	00	5,000,000	00
Remboursement de l'emprunt en vertu de 5 Geo. V, chap. 2.....			3,940,000	00						
Remboursement d'emprunts en vertu de la loi 10 Geo. V, chap. 3.....	9,500,000	00			4,000,000	00				
Remboursement de l'emprunt en vertu de 11 Geo. V, chap. 3.....					3,352,318	64				
Remboursement de l'emprunt du 1er janvier, 1888.....							3,012,466	66		
Remb. d'emprunts du Dom. du Canada re logements ouvriers.....	4,285	00	12,696	02	4,765	88	23,640	00	10,000	00
Fonds d'amortissement en vertu de 14 Geo. V, chap. 3,—La										
Banque d'Hochelega.....	125,000	00	131,250	00	139,899	83	162,944	00	136,985	00
	48,461,442	11	46,406,038	58	51,886,708	72	48,642,951	30	49,187,237	40
A ajouter: Paiement de mandats impayés au commencement										
de chaque année.....	1,146,918	46	948,312	99	2,492,768	45	2,013,661	12	2,988,311	40
	49,608,360	57	47,354,351	57	54,379,477	17	50,656,612	42	52,175,548	80
A déduire: Mandats impayés à la fin de chaque année.....	948,312	99	2,492,68	45	2,013,661	12	2,988,311	40	5,334,291	61
Total des paiements.....	48,660,047	58	44,861,583	12	52,365,816	05	47,668,301	02	46,841,257	19
Balance en banque au 30 juin de chaque année.....	1,658,720	74	2,215,676	92	2,261,661	65	2,564,939	11	4,607,783	31
	50,318,768	32	47,077,260	04	54,627,477	70	50,233,240	13	51,449,040	50

RECETTES PROBABLES, 1930-31

DOMINION DU CANADA:

Subside d'après population en vertu de l'acte de l'A. B. du N., 1907	\$1,888,959 20	
Allocation spéciale en vertu de l'acte de l'A. B. du N., 1907	240,000 00	
	<hr/>	
Subside spécial en vertu de 47 Vict., chap. 4, Loi du Canada ..	2,128,959 20	
	127,460 68	
	<hr/>	
Intérêt sur fonds en fidéicommis	2,256,419 88	
	59,378 90	
	<hr/>	2,315,798 78
INTERET:		
Intérêt sur fonds d'amortissement en vertu de 60 V, c. 2, sec 5 \$	37,288 00	
Intérêts sur prêts, dépôts et placements	712,603 64	
Intérêts des municipalités en vertu de la loi des bons chemins	601,297 68	
	<hr/>	
		1,351,189 32
TERRES ET FORÊTS		6,000,000 00
MINES	600,000 00	
PECHERIES ET CHASSE	400,000 00	
TERRES DE LA COURONNE	60,000 00	
	<hr/>	
		1,060,000 00
ADMINISTRATION DE LA JUSTICE:		
Timbres judiciaires	750,000 00	
Honoraires judiciaires, non compris les timbres	22,000 00	
Fond de bâties et des jurés	71,000 00	
Entretien des prisonniers	14,800 00	
Gardes des prisons de Montréal et de Québec	4,000 00	
Palais de justice de Montréal, non compris les timbres.....	3,800 00	
Honoraires du grand connétable, Québec.....	2,400 00	
Jeunes délinquants	6,500 00	
	<hr/>	
		874,500 00
Timbres d'enregistrement (y compris les honoraires des registrateurs salariés) ..	350,000 00	
Licences	1,700,000 00	
Loi des liqueurs alcooliques (compte de la vente)	5,500,000 00	
Loi des vues animées.—Revenu	25,000 00	
Taxes sur les corporations commerciales, etc	3,000,000 00	
Droits sur les successions	3,750,000 00	
Taxes en vertu de 12 George V, chap. 90 (seizin)	5,000 00	
Loi des droits sur certaines mutations de propriétés, S. R. Q., chap. 28....	50,000 00	
Taxes sur les transferts d'actions, obligations, etc	600,000 00	
Loi concernant les véhicules automobiles	4,500,000 00	
Gazoline—Droits et honoraires	3,250,000 00	
Inspection des hôtels et des maisons de pension—Honoraires	5,000 00	
Loi des ingénieurs stationnaires de Québec—Honoraires	8,700 00	
La Commission des services publics de Québec—Honoraires	20,000 00	
Loi concernant la protection des édifices publics contre les incendies	250,000 00	
Loi concernant les détectives privés—Revenu	1,000 00	
Loi pour prévenir les incendies—Taxe en vertu de 3 Geo. V, chap. 38....	30,000 00	
Pourcentage sur honoraires d'officiers publics	10,000 00	
Entretien des aliénés	720,000 00	
do pensionnaires des écoles de réforme et d'industrie	210,000 00	
Législation	15,000 00	
Gazette officielle	60,000 00	
Loyers des édifices publics	1,762 60	
Revenu casuel	250,000 00	
Loi des assurances, revenu	100,000 00	
Loi des compagnies de fidéicommis, revenu	7,000 00	
Contributions aux pensions, service civil	75,000 00	
Taxes sur les subventions de chemins de fer	10,000 00	
Crédit pour la dette publique	1,000 00	
Loi des établissements industriels, S. R. Q., 1925, chap. 182	12,000 00	
	<hr/>	
		\$36,117,950 70

DÉPENSES PROBABLES, 1930-31

Dettes publiques.....	\$ 4,621,817 09
Législation.....	650,910 00
Gouvernement civil.....	1,957,375 00
Administration de la justice, etc.....	2,435,687 00
Instruction publique, etc.....	3,301,570 00
Asiles d'aliénés.....	1,518,700 00
Ecoles de réforme et d'industrie.....	460,000 00
Hygiène.....	431,888 80
Travaux publics, (ordinaires).....	1,701,815 30
Travail.....	150,600 00
Agriculture.....	2,675,500 00
Voirie et mines.....	8,378,000 00
Terres et forêts.....	2,150,356 55
Colonisation, chasse et pêcheries.....	2,036,000 00
Institutions de bienfaisance.....	25,290 00
Charges sur le revenu.....	1,034,000 00
Services divers.....	693,150 00
Fonds de l'assistance publique.....	1,000,000 00
	<hr/>
	\$ 35,222,659 74
Subventions de chemins de fer.....	7,633 38
	<hr/>
	\$ 35,230,293 12

PASSIF DIRECT et actif disponible de la Province de Québec, au 30 juin 1929

PASSIF

Dette consolidée.....	\$ 80,334,791 58	
Moins:—		
Fonds d'amortissement (Voir cédula 45)...	7,330,551 01	
Montant additionnel mis de côté d'après arr. min. No. 1154 du 17 juin 1929.....	1,000,000 00	
Balance du montant additionnel mis de côté d'après arr. min. No. 1143a du 19 juin 1928	949,178 13	
Paiements différés re débetures émises à la Banque d'Hochelega, en vertu de 14 Geo. V, chap. 3 payables en versements annuels de \$124,172.40.....	14,303,921 17	23,583,650 31
		56,751,141 27
Emprunts temporaires.....		2,000,000 00
Puissance du Canada—Balance du compte au 31 déc., 1902.....		1,473,609 63
do Prix de la prop. ach. pour le c. de fer Q.M.O. & O.		25,000 00
Emprunts de la puissance du Canada re logements ouvriers.....		7,304,202 72
Dépôts en fidéicommiss.....		3,297,154 87
Mandats non payés.....		5,334,291 61
Fonds de l'assistance publique.....		1,375,713 82
		77,561,113 92

ACTIF

Puis. du Canada: part de Québec dans le fonds des écol. com.	1,187,578 10	
Argent en banques.....	4,607,783 31	
Diverses avances par la province.....	107,437 29	
Emmagasinement des eaux de la rivière Saint-Maurice.....	2,574,852 27	
Emmagasinement des eaux de la rivière Saint-François.....	794,742 18	
Emmagasinement des eaux des rivières Ste-Anne et Savane.	285,713 69	
Emmagasinement des eaux du Lac Kénogami.....	4,649,842 96	
Emmagasinement des eaux de la rivière Mitis.....	273,531 41	
Emmagasinement des eaux de la rivière du Nord.....	26,747 71	
Sanatorium à Ste. Agathe-des-Monts; extension—avances autorisées par 9 Geo. V, chap. 4.....	180,000 00	
Construction d'une annexe au palais de justice de Montréal. avances autorisées par 10 Geo. V, chap. 4.....	4,985,873 08	
Construction d'une annexe au palais de justice de Québec, avances autorisées par 12 Geo. V, chap. 3.....	1,100,497 87	
Nouvelle prison du district de Montréal, avances autorisées par la loi 7 Ed. VII, chap. 36.....	4,035,647 07	
Palais de justice et prison du district de Montcalm, avances autorisées par la loi 1 Geo. V, chap. 8.....	87,857 74	
Palais de justice et prison du district de Roberval, avances autorisées par la loi 2, George V, chap. 6.....	25,489 60	
Palais de justice et prison du district de l'Abitibi, Amos, avances autorisées par la loi 11 Geo. V, chap. 13.....	98,480 16	
Palais de justice et prison du district de l'Abitibi, Rouyn, avances autorisées par la loi 17 Geo. V, chap. 8.....	2,748 45	
Palais de justice et prison à St-Jérôme, avances autorisées par la loi 12 Geo. V, chap. 21.....	166,973 17	
A reporter.....	25,191,796 06	77,561,113 92

PASSIF DIRECT et actif disponible de la Province de Québec, au 30 juin 1929.— Suite

Reporté.....	25,191,796 06	77,561,113 92
Palais de justice et prison, Campbell's Bay, avances autorisées par 13 Geo. V, chap. 16.....	165,147 24	
Palais de justice et prison à Ville-Marie, avances autorisées par la loi 17 Geo. V, ch. 7.....	5,937 45	
Construction d'un musée d'histoire naturelle, à Québec; avances autorisées par 13 Geo. V, ch. 3.....	593,598 69	
Achat d'une propriété pour l'agrandissement de l'École des Hautes Études Commerciales, Montréal.....	45,000 00	
Construction et équipement de l'École des Gardes Forestiers, avances autorisées par les S. R. 1925, ch. 48.....	6,843 70	
Installation et équipement de l'École de Papeterie, avances autorisées par les S. R. 1925, ch. 48.....	20,799 75	
Achat d'une propriété, cadastre 89a, div. est, Montréal, pour les fins de la morgue, autorisé par arr. min. No. 711 du 30 avril 1925.....	55,000 00	
Achat d'une propriété situé au No 73 Grande Allée, Québec, pour loger la Commission des Accidents du Travail, autorisé par arr. min. No. 868 du 16 mai 1928.....	56,047 60	
Construction des ponts de l'Île Perrot, avances autorisées par la loi 11 Geo. V, chap. 9.....	731,793 77	
Pont sur la rivière Batiscan à Batiscan, avances autorisées par 10 Geo. V, chap. 5.....	446,868 88	
Commission des Accidents du Travail, 18 Geo. V, chap. 79, art. 10.....	63,785 27	
Restauration et amélioration de l'ancienne partie du Palais de Justice de Québec, 18 Geo. V, chap. 3.....	1,698,288 00	
Construction d'un chemin carrossable sur le Pont de Québec; avances autorisées par 19 Geo. V, chap. 6.....	81,043 71	
Prêts aux municipalités re logements ouvriers.....	7,304,202 72	
		<u>36,466,152 84</u>
Excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1929.....		<u>\$41,094,961 08</u>